



DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

NUANCES CAPI (FERMÉ À LA COMMERCIALISATION)

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

NUANCES CAPI (FERMÉ À LA COMMERCIALISATION)

CNP Assurances

Site internet : www.cnp.fr

Appelez le 01 41 98 55 52 pour de plus amples informations

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est chargée du contrôle de CNP Assurances en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de production du document d'informations clés : 07/05/2025

CNP Assurances fait partie du groupe La Banque Postale.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Nuances Capi est un contrat de capitalisation individuel libellé en euros et en unités de compte. Ce contrat n'est plus commercialisé depuis le 09/12/2019 mais les versements ultérieurs restent autorisés.

Le contrat comporte une date d'échéance, librement choisie par le souscripteur, entre 10 et 30 ans à compter de sa date de conclusion. A l'échéance choisie, et à défaut d'indication de la part du souscripteur, le contrat se proroge, sans formalités particulières, dans la limite de 30 ans à compter de la date de conclusion du contrat.

Objectifs

Les options d'investissement sous-jacentes proposées sont : le support en euros Capi Euro et les supports en unités de compte.

Le support en euros Capi Euro est investi principalement en actifs obligataires. Le rendement du support en euros Capi Euro dépendra de la revalorisation globale annuelle nette de frais de gestion attribuée par CNP Assurances au contrat et des prélèvements sociaux.

Les supports en unités de compte sont constitués par des organismes de placement collectif (de types actions, obligataires, diversifiés et immobiliers). Le rendement des supports en unités de compte dépend de l'évolution des marchés financiers.

Investisseurs de détail visés

Le type de souscripteur auprès duquel le contrat est destiné à être commercialisé varie en fonction de l'option d'investissement sous-jacente.

Assurance : avantages et coûts

Nuances Capi comporte une garantie en cas de vie qui donne droit au versement d'un capital ou d'une rente. Le montant des garanties dépend des options d'investissement.

Il est présenté dans la rubrique « quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? ».

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 8 ans
Coûts d'entrée	Pourcentage de montants que vous versez	De 0,38 % à 1,02 %
Coûts de sortie	Il n'y a pas de coût de sortie pour ce produit	De 0,00 % à 0,00 %
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Il s'agit des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.	De 1,03 % à 3,84 %
Coûts de transaction	Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons	De 0,00 % à 2,01 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commissions d'intéressement	Le montant varie en fonction de la performance de votre investissement.	De 0,00 % à 1,65 %

Les coûts supportés par le souscripteur varient en fonction de l'option d'investissement sous-jacente.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer l'argent de façon anticipée ?

Le souscripteur peut renoncer à son contrat dans un délai de 30 jours calendaires révolus à compter de la réception des conditions particulières

Durée de détention recommandée : 8 ans compte tenu de la fiscalité en vigueur.

Nuances Capi comporte une faculté de rachat. Les sommes sont versées par CNP Assurances dans un délai de 30 jours maximum après réception de la demande complète par CNP Assurances. Le rachat du capital investi avant l'échéance ou la fin de la période de détention recommandée des options d'investissement peut modifier le profil de risque ou de performance et/ou entraîner la perte de garanties du capital.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative à son contrat, le souscripteur doit contacter son conseiller.

La réclamation peut émaner du souscripteur mais également de l'assuré le cas échéant, des bénéficiaires, y compris leurs mandataires et leurs ayants droit.

En cas de désaccord sur la réponse donnée, ces personnes pourront s'adresser à CNP Assurances à l'adresse postale suivante : CNP Assurances- 4, promenade Cœur de Ville, 92130 Issy-les-Moulineaux ou sur le site www.cnp.fr.

En cas de désaccord avec une décision prise par CNP Assurances, ou en l'absence de réponse au bout de deux mois à compter de l'envoi de la première réclamation écrite, ces personnes pourront s'adresser au Médiateur : par voie postale à « La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09 » ou directement sur le site internet « www.mediation-assurance.org ».

L'avis du Médiateur ne s'impose pas aux parties en litige qui conservent le droit de saisir les tribunaux.

Autres informations pertinentes

Les informations spécifiques relatives à chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues sur le site internet <https://dic.cnp.fr>

Les documents d'information supplémentaires contractuels ou légaux sont les documents qui matérialisent le contrat et les autres documents d'information :

- la note d'information
- les conditions générales,
- les dispositions générales,
- "l'offre globale" reprenant la liste des supports du contrat,
- les documents descriptifs des caractéristiques principales des supports en unités de compte,
- la fiche d'information relative aux supports temporaires en unités de compte, le cas échéant,
- les conditions particulières,
- la convention de démembrement, le cas échéant
- les avenants éventuels
- et le bulletin de situation annuel.

